



International
Network of People
who Use Drugs

**Déclaration Politique sur le VIH et le
SIDA 2021**
Dossier Technique

Déclaration Politique sur le VIH et le SIDA 2021: Dossier Technique

Contexte

Lors de la Réunion de Haut Niveau (RHN) des Nations Unies sur le VIH et le SIDA de juin 2021, les Etats Membres ont adopté une Déclaration Politique pour en finir avec les inégalités et s'engager sur la bonne voie pour vaincre le SIDA en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030.

Le Réseau International des Consommateurs de Drogues (INPUD en anglais) s'est engagé de manière très active dans le processus de la RHN, en tant que Directeur Général dans le Groupe de travail Multipartite de la RHN, coordonné par le Fond de Lutte contre le SIDA (AIDSFONDS) et le Réseau International des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (GPN +), et a travaillé collectivement pour la sélection des intervenants pour l'audience multipartite de la RHN. Ceci afin de s'assurer qu'un éventail de voix communautaires et de perspectives puissent être entendues et structurent la Déclaration Politique 2021. Dans la conduite de la RHN pendant laquelle la Déclaration devait être adoptée, INPUD s'est engagé avec les consommateurs de drogues, les délégués de la société civile et les représentants des états membres du monde entier pour définir et exercer une influence sur les différentes approches de la Déclaration Politique 2021.

La Déclaration Politique qui a été adoptée reflète les avancées réalisées dans plusieurs domaines importants pour nos communautés. Populations clés, prévention du VIH et réduction des risques ont été mis bien plus en avant que lors de la Déclaration Politique de 2016 et les objectifs 10-10-10 sur les

facilitateurs sociaux et les réponses menées par la communauté y ont été inclus. Tous ces domaines peuvent renforcer notre futur plaidoyer sur la réduction des risques, la réforme de la législation sur les stupéfiants, la stigmatisation et la discrimination et le leadership des pairs.

Cependant, atteindre le consensus ne fut pas un processus aisé, car il y avait des oppositions hostiles sur des questions comme les droits de l'homme, la réduction des risques et la réforme de la législation. De nombreux domaines sensibles, y compris le langage spécifique sur la décriminalisation, ont été dilués, mais il reste encore de nombreux points d'entrée et d'objectifs à atteindre pour notre plaidoyer.

Pour la première fois dans l'histoire, la résolution fut adoptée par le vote. Ceci peut créer un précédent dans les futurs processus de prises de décisions. Cependant, la communauté dans son ensemble et les groupes de la société civile doivent être vigilants sur de futurs retours en arrière qui pourraient conduire à exclure la communauté et la société civile. Finalement, sur l'ensemble des votes, 165 Etats Membres ont votés pour tandis que 4 (La Fédération Russe, la Biélorussie, le Nicaragua et la République Arabe de Syrie) ont voté contre l'adoption de la résolution. La Déclaration Politique ne va pas éventuellement aussi loin que la Stratégie Mondiale de la lutte contre le SIDA (GAS en anglais) en ce qui concerne les populations clés et les droits de l'homme. Ceci ne nous empêche pas d'intensifier notre plaidoyer sur les acquis et les engagements qui ont été réalisés par la vaste majorité des

gouvernements dans la Déclaration Politique de 2021 et de s'assurer que les signataires respectent bien leurs engagements.

Cliquer sur le lien [ici](#) pour obtenir la Déclaration Politique 2021 complète sur le VIH/SIDA.

Objectifs du dossier technique

Ce dossier technique a été rédigé par et pour les consommateurs de drogues afin qu'ils comprennent mieux la Déclaration Politique sur le VIH et le SIDA 2021, qu'ils puissent identifier les domaines importants dans ce document, comment il peut être utilisé au niveau mondial, d'une région du monde ou d'un pays et enfin au niveau des états pour augmenter les possibilités que les engagements pris dans la Déclaration Politique vont être réalisés au cours des cinq prochaines années.

Ce dossier doit être lu conjointement avec la note d'information d'INPUD sur la Stratégie Mondiale sur le SIDA (GAS en anglais) 2021-2026 que vous pouvez trouver [ici](#).

La Déclaration Politique sur le VIH et le SIDA 2021 : En un coup d'œil

La Déclaration Politique 2021 est constituée de deux parties – un préambule suivi par une partie sur les engagements. Dans le préambule, les Etats Membres s'engagent à mettre un terme aux inégalités et se mettre sur la bonne voie pour vaincre le SIDA d'ici 2030 (voir **Paragraphe 1**). Ceci comprend des engagements pour mettre fin aux législations restrictives, à la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et aux violations des droits de l'homme. Il y est souligné la nécessité d'obtenir un plus grand leadership et des investissements croissants dans la recherche,

le développement, la science et les innovations ; ainsi que l'engagement pour œuvrer ensemble afin de réduire les nouvelles infections dues au VIH et les morts du SIDA d'ici 2025. La déclaration reconnaît également le rôle crucial que jouent les communautés durant la pandémie de la COVID-19 afin que les services parviennent aux personnes et elle souligne la nécessité de tirer parti de ces expériences pour améliorer les systèmes de santé publique.

Les Paragraphes 2 à 14 réaffirment les engagements pris et les déclarations faites au fil du temps y compris l'Objectif de Développement Durable (SDG en anglais) cible 3.3 pour vaincre l'épidémie de SIDA d'ici 2030 ; les trois déclarations antérieures sur le VIH et le SIDA ; et celles qui ont trait à la résistance aux antibiotiques, la tuberculose, les maladies non transmissibles, la couverture de santé universelle, la santé sexuelle et reproductive (SSR) et les droits de l'homme.

Les Paragraphes 15 à 55 rendent compte des progrès et des écarts que l'on observe jusqu'à présent. Lors des discussions sur les besoins d'apporter des réponses différenciées pour résoudre l'épidémie dans différentes régions du monde, chaque pays a eu la liberté de définir la population spécifique qui est primordiale par rapport à leur épidémie sur la base de leurs différents contextes épidémiologiques. Cette démarche a la capacité d'affaiblir le caractère central des populations clés, y compris les personnes qui injectent des drogues. Un texte positif sur les principales préoccupations présente la nécessité de protéger la santé sexuelle et reproductive et les droits (SSRD) des femmes et des filles, ainsi que pour répondre aux défis spécifiques auxquels doivent faire face les jeunes et les personnes âgées vivant avec le VIH. L'importance de regrouper la prévention au VIH dans laquelle la réduction des risques constitue le pilier central, apparaît comme essentiel pour apporter une

réponse efficace au VIH y a été soulignée. Il en va de même avec le potentiel offert par Indétectable = Intransmissible (I=I) pour atteindre l'objectif de mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination. Le droit à un accès sûr, efficace, équitable et à des traitements et à des produits de base abordables pour tous y a été également réaffirmé.

Il a été également souligné la nécessité de financer de nouveaux outils pour la prévention de la Tuberculose (TB), le diagnostic et les traitements y compris pour la tuberculose multirésistante pour les personnes vivant avec le VIH (PLHIV en anglais) et dans le contexte de la COVID-19. La prévalence de la coïnfection hépatite virale et VIH tout particulièrement parmi les personnes qui injectent des drogues a été aussi remarquée. L'importance d'un financement public international pour compléter les investissements nationaux dans la lutte contre le VIH a aussi été réaffirmé par cette Déclaration et il a été rappelé aux pays développés leurs engagements pour accroître leur part dans l'aide au développement et le financement de la lutte contre le VIH.

La partie suivante de la déclaration a trait aux « Engagements » (**Paragraphes 56 à 70**). Cette partie est primordiale car c'est là que se trouvent les domaines dans lesquels les Etats Membres se sont engagés à agir. Les Engagements sont classés en fonction des sous-titres suivants:

- Mettre un terme aux inégalités et engager les parties prenantes à vaincre le SIDA
- Mise en œuvre réelle du regroupement de la prévention au VIH
- Dépistage du VIH, traitements et suppression virale
- Transmission verticale du VIH et SIDA pédiatrique
- Egalité des genres et capacité d'agir des femmes et des filles
- Leadership communautaire
- Respect des droits de l'homme et élimination de la stigmatisation et de la discrimination
- Investissements et ressources
- Couverture universelle de santé et intégration
- Données, sciences et innovations
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

[Les engagements de cette partie concernant spécifiquement la communauté des consommateurs de drogues sont abordés dans la section de ce document sous le titre « Engagements sur les domaines clés »]

Objectifs d'ici 2025:

Les Etats Membres s'engagent à une action urgente d'ici 2025 et approuvent les objectifs suivants:

- Réduire les nouvelles infections au VIH en dessous de 370 000 et les morts annuels imputables au SIDA à passer en dessous des 250.000 d'ici 2025, vaincre le SIDA pédiatrique et éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH.
- Atteindre les objectifs 95-95-95 de dépistage, traitements et suppression virale pour tous les groupes de populations, d'emplacements géographiques y compris les enfants et les adolescents vivant avec le VIH et s'assurer que d'ici 2025, au moins 34 millions de personnes qui vivent avec le VIH vont avoir un accès aux médicaments, aux traitements et aux diagnostics.
- S'assurer que 95% des personnes qui risquent d'être contaminées par le VIH soient protégées contre les pandémies, y compris la COVID-19 et aient accès aux options de prévention du VIH d'ici 2025.
- Eliminer toute forme de violence sexuelle ainsi que celle fondée sur le genre, y compris la violence conjugale en adoptant et

en renforçant la législation qui répond aux multiples formes de discriminations et de violences auxquelles doivent faire face les femmes qui vivent, ou qui risquent de vivre, ou qui sont touchées d'une manière ou d'une autre par le VIH.

- Faire en sorte que 90% des personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement préventif pour la tuberculose et réduisent les morts de la tuberculose liés au SIDA de 80% d'ici 2025.
- Augmenter la part de services pour lutter contre le VIH fournis par les communautés en s'assurant que pour 2025, les organisations communautaires se chargent de 30% des services de dépistage et de traitements ; de 80% des services de prévention ; et de 60% des programmes pour la mise en place de moyens d'actions sociaux.
- Que moins de 10% des pays aient des cadres législatifs et politiques restrictifs conduisant à refuser ou à limiter l'accès aux services d'ici 2025.
- Œuvrer pour obtenir la complète disparition de la stigmatisation et de la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH, ou risquant de l'être ou qui sont touchées d'une manière ou d'une autre par celui-ci d'ici 2025.
- Augmenter et financer pleinement la réponse au SIDA en investissant 29 milliards de dollars des Etats Unis d'ici 2025 dans les pays à bas et moyens revenus. Ceci inclus d'investir 3,1 milliards de dollars des Etats Unis dans les moyens d'actions sociaux, comprenant la protection des droits de l'homme, la diminution de la stigmatisation et de la discrimination et la réforme des législations d'ici 2025.

Signification de la Déclaration Politique dans le contexte des consommateurs de drogues

La Déclaration Politique 2021 contient des engagements importants dans des domaines spécifiques qui sont pertinents pour la communauté des consommateurs de drogues. Il est crucial pour la communauté d'utiliser les possibilités offertes par la Déclaration Politique pour responsabiliser les gouvernements et renforcer les initiatives de plaidoyer à différents niveaux dans les régions du monde et les pays concernés.

La partie ci-dessous souligne quelques-uns des engagements pris dans ce document concernant les domaines cruciaux pour notre communauté. Elle suggère également des moyens par lesquels nous pouvons utiliser les engagements pour faire avancer nos travaux tout en poursuivant notre rôle de surveillance sur la responsabilité des gouvernements et des autres parties prenantes compétentes.

Engagements sur les domaines cruciaux :

Réduction des risques

Ce document traite de la réduction des risques en des termes plus engagés si on le compare aux précédentes Déclarations sur le VIH/SIDA. Les références que nous pouvons utiliser dans notre plaidoyer comprennent les points suivants :

- Définition d'un ensemble de neuf interventions présentées en note bas de page du **paragraphe 36** (Ceci est la première fois qu'une Déclaration Politique passe en revue les interventions de réduction des risques et en le faisant, qu'elle leur donne une reconnaissance officielle).
- Constater que la majorité des pays n'ont pas accompli de progrès significatifs dans le

développement des programmes de réduction des risques et dans les interventions pour prévenir le VIH, les hépatites virales et les autres maladies transmissibles par le sang associées à l'usage de drogues (**Paragraphe 37**)

Bien que la Déclaration n'inclue pas d'objectifs spécifiques sur les interventions de réduction des risques, ces dernières se trouvent page 132 de la Stratégie Mondiale de lutte contre le SIDA (GAS en anglais) 2021-2026. Elles sont constituées de 90% de programmes d'échanges de seringues (PES) et de 50% de traitements agonistes opiacés (TAO) d'ici 2025.

Ce que nous pouvons faire :

- Tous les réseaux locaux, publics, nationaux ou au niveau des régions du monde devraient plaider auprès de leurs gouvernements respectifs afin qu'ils augmentent les services de réduction des risques, en utilisant les objectifs de 90% de PES et de 50% de TAO.
- Lorsque les services de réduction des risques n'existent pas encore, nous devrions interpeller les gouvernements et les donateurs de commencer à les installer et à s'assurer que les directives complètes sur la réduction des risques de l'OMS et d'ONUSIDA (que vous pouvez trouver [ici](#)) sont appliquées.
- Défendre un engagement communautaire significatif dans la conception, le suivi et l'évaluation des services de réduction des risques, en employant l'Outil Opérationnel de l'Usager de Drogués par voie Injectable (IDUIT en anglais) codéveloppé par INPUD (que vous pouvez trouver [ici](#)). Ceci inclue des services pour différents groupes d'âges et sensibles à la dimension de genre.

Leadership Communautaire

La Déclaration Politique présente plusieurs références au leadership communautaire, aux

réponses et au suivi communautaires, auxquelles vous pouvez vous référer dans votre plaidoyer :

- S'engager à renforcer les réponses mondiales, continentales, nationales et régionales au VIH à travers le compromis accru auprès des parties prenantes y compris les organisations dirigées par des membres de la communauté (**Paragraphe 58**).
- S'engager auprès des services dirigés par des membres de la communauté et des services communautaires pour les dépistages et les traitements (**Paragraphe 61b**).
- S'assurer que les réseaux importants au niveau mondial, continental, national et régional et autres qui concernent les communautés soient inclus dans la prise de décisions, la planification et le suivi et qu'ils reçoivent également l'aide technique et financière suffisante (**Paragraphe 64a**).
- Créer et maintenir un environnement sûr, ouvert et propice dans lequel la société civile puisse contribuer pleinement à l'application de la présente déclaration (**Paragraphe 64b**).
- Adopter et mettre en œuvre des législations et des politiques capables d'assurer le financement durable des réponses communautaires intégrées et centrées sur les personnes, y compris la prestation de services communautaires pour le VIH ainsi qu'à travers les contrats sociaux et les autres mécanismes de financement publique (**Paragraphe 64c**).
- Aider au suivi et à la recherche communautaire, y compris la communauté scientifique et s'assurer que les données délivrées par la communauté soient bien utilisées pour adapter les formes de lutte contre le VIH afin qu'elles protègent les droits et répondent aux besoins des personnes qui vivent, ou qui risquent de vivre, ou qui sont touchées d'une manière

ou d'une autre par le VIH. (**Paragraphe 64d**).

- S'engager à accroître la part de services fournis par la communauté pour lutter contre le VIH, y compris de s'assurer que d'ici 2025, les organisations communautaires fourniront :
 - 30% des services de dépistage et de traitements
 - 80% des services de prévention du VIH
 - 60% des programmes pour aider à la mise en place de moyens d'actions sociaux (**Paragraphe 64e**).
- S'engager à encourager le renforcement des réponses dirigées par les pairs et accroître la formation et l'éducation à la santé sur une base communautaire (**Paragraphe 64f**).
- S'engager à étendre la fourniture de soins de santé primaire y compris par le biais de services communautaires (**Paragraphe 67h**).
- S'engager à investir dans des réponses communautaires d'infrastructures d'urgence et à pouvoir renforcer la propriété communautaire durant la crise sanitaire (**Paragraphe 67i**).
- Etablir un suivi participatif et communautaire ainsi que des systèmes d'évaluations (**Paragraphe 69b**).

La Stratégie Mondiale de lutte contre le SIDA (GAS) 2021-2026 expose aussi clairement les objectifs à atteindre pour notre communauté et il est désormais possible de mesurer les progrès accomplis par rapport à ces derniers.

Ce que nous pouvons faire :

- Développer entre nous une compréhension approfondie sur comment le leadership et le suivi communautaires peuvent être renforcés. Ceci peut également impliquer de développer un consensus sur quel genre d'approche pourrait le mieux fonctionner dans les contextes locaux, d'identifier les stratégies et les objectifs de plaidoyer

adéquats ; ainsi que de promouvoir des réunions entre les réseaux communautaires et les gouvernements locaux ou les donateurs.

- Développer et mettre en œuvre des plans de renforcement des capacités pour la communauté qui soient fondés sur des domaines définis qui ont besoin d'être renforcés.
- S'engager collectivement avec les gouvernements nationaux ou locaux et les donateurs afin de développer des plans et des actions réalistes pour créer et maintenir des espaces, des forums et des plateformes communautaires pour être directement impliqué dans la conception des politiques et dans la mise en œuvre des programmes.
- Défendre le suivi de l'investissement des fonds et des ressources concernant les réponses communautaires et les organisations, y compris de faire fortement pression pour consacrer des flux de financement pour les réseaux de consommateurs de drogues couvrant le financement de base, les programmes et plaider pour une réforme de la politique sur les drogues.
- S'assurer de bien comprendre les différences entre les organisations communautaires et celles dirigées par des membres de la communauté. (Voir l'encadré suivant SVP)

Organisations dirigées par des membres de la communauté et Organisations communautaires

Il est crucial de comprendre que les organisations dirigées par des membres de la communauté (ex. celles dirigées par et pour les personnes qui injectent des drogues) sont différentes des organisations communautaires génériques (CBOs en anglais). Dans les organisations dirigées par des membres de la communauté, le pouvoir et la prise de décisions sont entièrement dans les mains des membres de la communauté - ex. les personnes qui injectent des drogues - alors que dans les organisations communautaires génériques (qui peuvent être l'affiliée locale d'une ONG nationale ou internationale), le pouvoir est détenu seulement par quelques membres de la communauté, ou plus communément, par des administrateurs qui n'appartiennent pas à la communauté.

Ce sont les aspects d'autodétermination et d'autonomie d'une organisation, ainsi que son engagement à poursuivre des objectifs qui ont été fixés par ses propres membres, qui font que celle-ci soit réellement une organisation dirigée par les membres de la communauté.

Se référer svp à la Page 14 d'IDUIT, que l'on peut trouver [ici](#).

Droits de l'homme

La Déclaration politique contient de multiples références aux droits de l'homme et aux approches fondées sur les droits tout au long du document. Notamment :

- S'engager à être certain que moins de 10% des pays aient des cadres législatifs et politiques pouvant conduire à nier ou à

limiter l'accès aux services d'ici 2025 (**Paragraphe 65a**).

- S'engager à adopter et à renforcer les législations, les politiques et les pratiques qui préviennent la violence à l'égard des personnes vivant, risquant de l'être ou pouvant être touchées d'une manière ou d'une autre par le VIH et à protéger leurs droits (**Paragraphe 65b**).
- S'assurer de l'accès à la justice pour les personnes qui vivent, risquent de l'être ou pouvant être touchées d'une manière ou d'une autre par le VIH à travers la mise en œuvre de programmes d'initiation au droit, d'accroître l'accès à l'assistance et à la représentation juridique, d'élargir les formations de sensibilisation pour les juges, les forces de l'ordre, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et autres porteurs de devoirs (**Paragraphe 65d**).

Les Etats Membres s'engagent à reformer les législations discriminatoires à l'égard des personnes qui vivent ou risquent de vivre avec le VIH, y compris :

- S'engager à créer un environnement juridique favorable en révisant et en réformant, comme cela est requis, les cadres juridiques et politiques restrictifs y compris les législations et les pratiques discriminatoires (**Paragraphe 65a**).
 - Ceci inclus l'objectif important et spécifique de créer des environnements juridiques favorables « dans le but de s'assurer que moins de 10% des pays aient des cadres juridiques et politiques restrictifs pouvant conduire à nier ou à limiter l'accès aux services d'ici 2025 » (**Paragraphe 65a**).

Même si le langage sur la discrimination ait été édulcoré dans la Déclaration Politique finale, le cadre que les références ci-dessus fournissent peut toujours être utilisé pour plaider en faveur de la décriminalisation et de la suppression des

politiques répressives à l'encontre des consommateurs de drogues.

Ce que nous pouvons faire :

- Développer des stratégies claires et cohérentes de plaidoyer sur les engagements pris et signés par nos gouvernements.
- Envisager d'utiliser les mécanismes des droits de l'homme pour faire avancer les droits cités dans cette Déclaration et construire un dossier plus solide pour faire progresser les efforts de plaidoyer.
- Travailler avec d'autres communautés les plus affectées et qui sont nos alliées pour plaider en faveur d'une protection de nos droits de l'homme, y compris par le biais du lobbying et de faire campagne.
- Continuer à plaider et à faire pression pour réformer les législations qui criminalisent et répriment les consommateurs de drogues et les autres populations clés.
- Plaider pour que l'usage de drogues pour consommation et possession personnelles d'une petite quantité ne soit pas considéré comme une infraction pénale ou administrative. C'est une tâche difficile mais nous devons œuvrer collectivement sur ce point et faire pression pour une décriminalisation totale, telle que cela est défini par INPUD [ici](#).
- Travailler, si cela est possible, avec les services des forces de l'ordre pour leur faire comprendre que les consommateurs de drogues ont peut-être besoin de service de santé mais pas d'action répressive ou punitive. Des exemples de bons résultats de collaboration avec les services des forces de l'ordre y compris des cas de policiers qui dirigent librement des consommateurs de drogues vers des services de réduction des risques, ou cherchent pour eux des services délivrant des traitements aux agonistes opiacés (TAO) ou pour des overdoses (OD) lorsqu'ils sont sous leur garde.
- Plaider pour que les services des forces de l'ordre n'arrêtent pas les membres de notre communauté pour avoir sur soi du matériel d'injection obtenu dans des centres d'accueil pour Consommateurs de drogues (CSAPA en France) ou des services de proximité de délivrance de matériel (PES/CAARUD en France/boutique...)
- Argumenter avec insistance et plaider pour que les personnes qui injectent des drogues, en ce qui concerne leur statut sérologique pour le VIH et ceux qui sont en prison et dans d'autres endroits de réclusion, doivent avoir accès aux services de réduction des risques et encore plus important aux Programmes d'Echange de Seringues (PES) et aux Traitements aux Agonistes Opioïdes (TAO) afin de prévenir et de stopper la transmission du VIH.

Stigmatisation et discrimination

Cette Déclaration contient de multiples références à la stigmatisation et à la discrimination et s'engage à :

- Eliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH par le biais de mesures concrètes d'investissement et de développement de lignes directrices et de formation pour les professionnels de santé (**Paragraphe 65**).
- Etendre l'investissement dans les moyens d'actions sociaux (y compris la protection des droits de l'homme, la diminution de la stigmatisation et de la discrimination et la réforme législative) dans les pays à bas et à moyens revenus jusqu'à 3,1 milliards de dollars des Etats Unis d'ici 2025 (**Paragraphe 65c**).
- Atteindre l'objectif pour obtenir qu'il n'y ait plus aucune stigmatisation : « L'engagement de faire en sorte d'obtenir qu'il n'y ait plus aucune stigmatisation et discrimination à l'égard des personnes qui vivent, risquent de l'être ou pouvant être touchées d'une

manière ou d'une autre par le VIH en s'assurant qu'il y ait moins de 10% d'expériences de stigmatisation et de discrimination d'ici 2025 » (**Paragraphe 65e**).

Ce que nous pouvons faire :

- Tenir les gouvernements responsables de respecter pleinement leurs engagements sur l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination.
- Plaider auprès des gouvernements afin qu'ils signent le Partenariat Mondial pour l'Action pour en finir avec toutes les formes de stigmatisations et de discriminations liées au VIH comme faisant partie intégrante de leur engagement pour faire disparaître toutes les discriminations.
- Mener régulièrement des recherches, y compris l'Indice de Stigmatisation pour les consommateurs de drogues, en s'assurant que la communauté fasse partie de ce processus.
- Collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes pour développer des stratégies efficaces afin d'être sûr que les objectifs d'ici 2025 sur une diminution de la stigmatisation et de la discrimination soient bien atteints.

Prévention, Dépistage et Traitements

The 2021 Political Declaration addresses various aspects of prevention and treatment, including:

- S'engager sur la réduction des risques comme faisant partie de la prévention combinée pour le VIH
 - Que 95% des personnes à risque pour le VIH aient accès et utilisent une combinaison efficace de mesures de prévention appropriées, prioritaires et centrées sur les personnes d'ici 2025 (**Paragraphe 60a**).

Note : ONUSIDA a défini une combinaison de préventions telles que « des programmes fondés sur les droits, éclairés par des preuves et appartenant à la communauté qui utilisent un mélange d'interventions structurelles, comportementales et biomédicales visant à répondre aux besoins actuels de prévention du VIH pour les individus et les communautés, afin d'avoir ainsi l'impact soutenu le plus important pour réduire les nouvelles infections. » Les services de réduction des risques sont aussi inclus comme constituant une partie essentielle des ensembles de mesure de prévention du VIH.

- S'engager à faire des combinaisons de stratégies de prévention sur mesure pour répondre aux différents besoins des populations clés, y compris les personnes qui injectent des drogues (**Paragraphe 60b**).
- S'engager à atteindre les objectifs 95-95-95 sur le dépistage, les traitements et les objectifs de suppression virale pour tous les paramètres démographiques, géographiques et des groupes de populations, veillant à ce que d'ici 2025 au moins 34 millions de personnes vivant avec le VIH aient accès aux médicaments, aux traitements et aux diagnostics (**Paragraphe 61**).
- Fournir à 90% des personnes qui vivent, qui risquent de l'être ou pouvant être touchées d'une manière ou d'une autre par le VIH, des services centrés sur les personnes et intégrés à des contextes spécifiques pour le VIH et autres maladies contagieuses, pour celles qui sont non-contagieuses, pour la santé sexuelle et reproductive (SSR), pour les cas de violence fondées sur le genre, la santé mentale, les soins palliatifs, les traitements de la dépendance à l'alcool et à l'usage de drogues, les services d'aide juridique et les autres dont ils pourraient avoir besoin pour leur santé et leur bien-être en général d'ici 2025 (**Paragraphe 67b**).

- Réduire les taux élevés de coinfections au VIH avec la tuberculose, l'hépatite C, les infections sexuellement transmissibles, y compris le papillomavirus humain et l'hépatite B (**Paragraphe 67c**).

Ce que nous pouvons faire :

- Faire pression et dialoguer avec les gouvernements pour qu'ils progressent afin d'atteindre les objectifs de prévention et de traitements du VIH d'ici 2025.
- Développer la sensibilisation de la communauté des consommateurs de drogues sur les objectifs pour 2025 de réduction des risques, de dépistage et des traitements.
- Défendre l'implication de la communauté dans le développement, la mise en place et le suivi ainsi que l'évaluation des approches de prévention combinée dans les pays.
- Augmenter le plaidoyer et l'éducation sur la prévention de l'hépatite C, le dépistage et les traitements.
- Défendre une plus large discussion, éducation et formation au sein des réseaux dirigés par des consommateurs de drogues sur les preuves disponibles concernant la Prophylaxie Pré-Exposition (PrEP) et les personnes qui injectent des drogues, pour identifier ce que l'on sait, quelles sont les recherches qui doivent être faites et quelles sont les meilleures pratiques par rapport à la PrEP et aux personnes qui injectent des drogues.

Les consommatrices de drogues

Les engagements sur la protection des droits des femmes pris dans cette déclaration sont absolument cruciaux pour les consommatrices de drogues. Notamment :

- L'engagement de mettre l'égalité des genres et les droits humains de toutes les femmes et filles, quel que soient leurs conditions et situations, à l'avant-garde des efforts pour

diminuer les risques et l'impact du VIH (**Paragraphe 63**).

- Éliminer la violence de genre, y compris les violences conjugales, en adoptant et en renforçant la législation, en changeant les stéréotypes et les normes de genre néfastes et en fournissant des services pour combattre les multiples formes de discriminations et de violences contre les femmes qui vivent, ou risquent de vivre, ou qui sont touchées d'une manière ou d'une autre par le VIH (**Paragraphe 63d**).
- Réduire le nombre de personnes qui connaissent une expérience d'inégalité de genre et sexuelle ainsi qu'une violence liée au genre à tout au plus 10% d'ici 2025 (**Paragraphe 63e**).
- S'assurer que 95% des femmes et des filles accèdent à des services pour le VIH, la sexualité et la santé reproductive (SSR) d'ici 2025 (**Paragraphe 63f**).

Ce que nous pouvons faire :

- S'assurer que les femmes dans toute leur diversité (que cela soit des consommatrices de drogues, des travailleuses sexuelles et des femmes transgenres) soient incluses dans les définitions et les objectifs liés aux femmes.
- Créer des opportunités pour les consommatrices de drogues d'être plus engagées dans l'éducation à la SSR et réduire la violence liée au genre.
- Plaider pour établir des programmes de réduction des risques plus sensibles à la dimension du genre y compris pour les femmes enceintes consommatrices de drogues d'avoir accès aux programmes de TAO dont elles ont besoin.
- S'assurer que les mécanismes pour réduire la violence liée au genre sont bien en place et accessibles aux consommatrices de drogues, y compris les mécanismes de prévention, de prise en charge et de protection.

- Collaborer avec les communautés et les agences qui travaillent sur les droits des femmes afin de s'assurer que les consommatrices de drogues font bien partie du plus large mouvement féministe pour protéger leurs droits.
- Défendre un plus grand investissement dans les réponses et les organisations dirigées par les femmes pour soutenir et renforcer les capacités et le leadership.
- Plaider pour supprimer toutes les politiques et les législations qui discriminent les femmes et les placent face à une vulnérabilité et à un risque plus élevé face au VIH.

COVID-19

La lutte contre la COVID-19 dans le contexte du VIH et du SIDA apparaît bien dans la Déclaration Politique. Les références traitent les points suivants :

- Reconnaissance de la résilience et de l'innovation dont ont fait preuve les communautés durant la pandémie de la COVID-19 pour atteindre les personnes avec des services sûrs, abordables et efficaces. (**Paragraphe 47**).
- Observer que de nombreuses réponses nationales à la COVID-19 ont démontré le potentiel et l'urgence de faire de plus grands investissements dans les réponses aux pandémies, insistant sur la nécessité d'augmenter les investissements dans les systèmes de santé, y compris pour faire face au VIH (**Paragraphe 49**).
- S'engager à bâtir sur la résilience et l'innovation des systèmes de santé communautaires durant la pandémie de la COVID-19 (**Paragraphe 67f**).

Ce que nous pouvons faire :

- Développer des stratégies favorables à la communauté durant la pandémie de la COVID-19 afin d'atteindre les populations

clés avec des services liés à la lutte contre le VIH.

- Défendre la continuité et l'institutionnalisation des bonnes pratiques démontrées par la communauté des consommateurs de drogues durant la pandémie de la COVID-19.
- Plaider pour que l'engagement d'accroître l'investissement pour renforcer les systèmes de santé communautaires et le financement direct pour les réseaux dirigés par les consommateurs de drogues soient tenus.
- S'assurer que le financement pour lutter contre le VIH et les activités de réduction des risques restent séparés des fonds spécifiques mis à disposition pour faire face à la COVID-19.

Responsabilisation

Les Etats Membres s'engagent à avoir des mécanismes de responsabilisation mutuelle qui soient transparents et inclusifs, avec une implication active des personnes qui vivent, ou qui risquent de vivre, ou qui sont touchées d'une manière ou d'une autre par le VIH ; ainsi que d'autres parties prenantes comme la société civile, l'université et le secteur privé afin de soutenir la mise en œuvre et le suivi sur le bon déroulement des engagements pris dans cette déclaration politique [Voir paragraphe 59] .

Ce que nous pouvons faire :

- Suivre la responsabilisation et la transparence, tout particulièrement concernant les budgets engagés par les sponsors associés, dans notre cas par l'ONUSIDA. Jusqu'à ce que nous ayons une indication claire de la part des sponsors associés, cela sera une tâche ardue de suivre les fonds dépensés pour les programmes de lutte contre le VIH conformément à la Stratégie Mondiale de lutte contre le SIDA et à la Déclaration Politique pour atteindre l'objectif ambitieux d'ici 2025.

Conclusion et aller de l'avant

Bien que la Déclaration Politique 2021 sur le VIH ait pris des engagements novateurs, il y a un besoin urgent de solidarité et d'action si nous voulons être sûr que ces engagements se traduisent par de réels progrès. Dans ce but, INPUD est en train de mettre en place des formations en plaidoyer sur la Déclaration Politique et la Stratégie Mondiale de lutte contre le SIDA qui seront bientôt faites.

La Déclaration Politique a une valeur immense en ce qui concerne les engagements et les cibles sur lesquels les Etats Membres se sont mis d'accord qui peuvent être utilisés efficacement pour faire avancer nos efforts de plaidoyer. Cependant, ces objectifs et ces engagements n'auront de sens que si nous sommes capables de les interpréter et de les communiquer clairement aux membres de notre communauté, aux décideurs et aux gestionnaires de programmes et que nous puissions plaider efficacement pour qu'ils passent de la rhétorique à la réalité.

Références:

1. *Déclaration Politique sur le VIH et le SIDA: Ending Inequalities and Getting on Track to End AIDS by 2030.*
https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2021_political-declaration-on-hiv-and-aids_en.pdf
2. Fédération australienne des Organisations de lutte contre le SIDA (AFAO en anglais), 2021. *2021 United Nations High-level Meeting on HIV and AIDS: Summary of progress on key issues since the 2016 meeting*
3. Réseau International des Consommateurs de Drogues (INPUD), 2021. *Briefing Note: Global AIDS Strategy 2021-2026*
4. Réseau International des Consommateurs de Drogues (INPUD), 2021. *INPUD Summary Report: WHO Key Populations' Values & Preferences for HIV, Hepatitis and STIs Services*
5. L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime (ONUDC) et le Réseau International des Consommateurs de Drogues (INPUD), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le Programme de Développement des Nations Unies, le Fond des Nations Unies pour la Population, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), 2017. *Implementing comprehensive HIV and HCV programmes with people who inject drugs: practical guidance for collaborative interventions. Vienna: United Nations Office on Drugs and Crime.*

Le Réseau international des personnes qui utilisent des drogues (INPUD)

est une organisation mondiale de pairs qui cherche à promouvoir la santé et à défendre les droits des personnes qui consomment des drogues. En tant qu'organisation, INPUD se concentre sur l'exposition et la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et la criminalisation des personnes qui consomment des drogues, et leur impact sur la santé et les droits de la communauté des utilisateurs de drogues. L'INPUD s'efforce d'atteindre ses buts et objectifs clés à travers des processus d'autonomisation et de plaidoyer au niveau international ; et en soutenant l'autonomisation et le plaidoyer aux niveaux communautaire, national et régional. www.inpud.net

INPUD est très reconnaissant pour le soutien financier de la Robert Carr Fund for Civil Society Networks

Écrit par: Charan Sharma and Tushimenla Imlong

Avec contributions de: Judy Chang, Aditia Taslim

Conçu par: Mike Stonelake

Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution – Non Commercial - NoDerivs 3.0 Licence non portée

Déclaration Politique sur le VIH et le SIDA 2021 : Dossier Technique

Publié pour la première fois en 2021 par

INPUD Secretariat Unit

2B15, South Bank Technopark

90 London Road, London SE1 6LN

Pour les dernières nouvelles, publications et pour accéder aux informations connexes, rendez-vous sur :

www.inpud.net



International
Network of People
who Use Drugs